



JUSKILA 2026

Conditions de participation pour les jeunes Suisses à l'étranger

- **Sont autorisés à participer** tous les jeunes nés en 2011/2012 qui n'ont pas participé au dernier JUSKILA, qui ont la nationalité suisse et qui sont domiciliés à l'étranger
- **La date limite d'inscription est le 01 septembre 2025.**
- Les participants seront tirés au sort après la clôture des inscriptions et **seront informés par e-mail.**
- Les participants doivent pouvoir se faire comprendre en allemand, en français ou en italien.
- Un seul sport (ski alpin ou snowboard) est possible. Il n'est pas possible d'en changer après le tirage au sort. Le port d'un casque de sports de neige est obligatoire. **Il est possible de louer un équipement contre paiement.**
- **Coût total de la semaine JUSKILA : 120 CHF** (TVA comprise, voyage aller-retour en transports publics en Suisse, forfait de ski, cours de sports de neige, hébergement, repas, programme social, etc.) Le prix de location de l'équipement de sports de neige (ski/snowboard, chaussures, bâtons, casque, lunettes) est de 50 CHF TTC pour toute la semaine.
- **Paiement** : lors de l'inscription définitive. **La participation au JUSKILA n'est pas transmissible !**
- Maladie ou blessure avant le camp : l'argent ne sera remboursé que si la protection d'annulation *flexStart* a été souscrite et qu'un certificat médical correspondant peut être présenté. En cas de départ pendant le camp, aucun remboursement ne sera effectué. L'arrivée se fait le **vendredi 2 janvier 2026**, le retour le **jeudi 8 janvier 2026** (selon les horaires indiqués fin décembre sur juskila.ch). Pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible d'arriver plus tard ou de partir plus tôt.
- **L'assurance maladie est à la charge des participants/parents.** Une assurance accident *complémentaire* est souscrite par la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger pour tous les jeunes.
- Un seul sport (ski alpin ou snowboard) est possible, il n'est **pas** possible d'en changer après le tirage au sort. Si tu emportes ton propre équipement de sports de neige, il doit être en bon état de fonctionnement, moderne et adapté à ton niveau de ski. Le port d'un **casque de sports de neige est obligatoire.**
- **La Rega soutient les événements sportifs de Jeunesse+Sport.** Tous les participants à JUSKILA sont donc traités de la même manière qu'un(e) donateur/trice de la Rega, même s'il n'y a pas de donateur/trice à proprement parler. Avant le début du camp, le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la personne sont communiqués à la Rega.
- Les **informations nécessaires à l'inscription** sont traitées dans le but de l'inscription et en accord avec la politique de protection des données de la SJAS, disponible sur ce [lien](#). Elles peuvent **être utilisées** par Swiss-Ski et les sponsors & partenaires pour des enquêtes auprès des participants et des mailings en rapport avec la JUSKILA.
- La liste des participants (y compris le canton et le lieu de résidence) est publiée sur le site Internet de JUSKILA.
- **Les photos et vidéos des participants à l'événement ou au camp** peuvent être utilisées à des fins de marketing directement liées au JUSKILA ou être publiées dans la galerie de photos sur le site Internet de JUSKILA en tant que rétrospective du camp. Si cela n'est pas accepté, il faut le signaler par écrit à juskila@swiss-ski.ch avant le camp.
- Le siège de Swiss-Ski est comme le lieu de juridiction exclusif pour les litiges en rapport direct ou indirect avec la participation au JUSKILA. Seul le droit suisse est applicable (à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé ou de la LDIP).